



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Date: 13 juin 2025

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2025/6-(A,B,C,D,)/3

WFP/EB.A/2025/7-(B,C,D,I)/3

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité financier de la FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2024 (WFP/EB.A/2025/6-A/1)
- Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2025-2027 (WFP/EB.A/2025/6-B/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2024) (WFP/EB.A/2025/6-C/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2024 (WFP/EB.A/2025/6-D/1)
- Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (WFP/EB.A/2025/7-B/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2025/7-C/1) et Note de la Directrice exécutive (WFP/EB.A/2025/7-C/1/Add.1)
- Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2024 (WFP/EB.A/2025/7-D/1/Rev.2)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2025/7-I/1)



CONSEIL

Cent soixante-dix-neuvième session

Rome, 1^{er}-5 décembre 2025

Rapport de la 204^e session du Comité financier (Rome, 9-11 juin 2025)

Résumé

À sa 204^e session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2025.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 204^e session.
2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), les représentants des Membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Siddhartha Chakrabarti (Australie)
 - M. YANG Yang (Chine)
 - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
 - M. Jujvarapu Balaji (Inde)
 - M. Sultan Alotaibi (Koweït)
 - M. Abdellah Larhmaid (Maroc)
 - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique)
 - Mme Fadia Aljamal (Oman)
 - Mme Ada Hernández (République dominicaine)
 - M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 - M. Petter Nilsson (Suède)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Siddhartha Chakrabarti (Australie) avait été désigné pour remplacer Mme Emma Hatcher en tant que représentant de l'Australie à la session;
 - M. YANG Yang (Chine) avait été désigné pour remplacer M. LI Bo en tant que représentant de la Chine à la session;
 - Mme Ada Hernández (République dominicaine) avait été désignée pour remplacer Mme Berioska Morrison González en tant que représentante de la République dominicaine à la session;
 - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentant du Mexique à la session.
 - M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer Mme Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Rodney M. Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>.
5. Ont également assisté à la 204^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-dessous:
 - Algérie
 - Bolivie (État plurinational de)
 - Burkina Faso
 - Fédération de Russie
 - Italie
 - Islande
 - Lettonie
 - Lituanie
 - Luxembourg
 - Ouzbékistan
 - Philippines
 - Soudan
 - Thaïlande
 - Uruguay

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2024

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2024* du Programme alimentaire mondial (PAM).
7. Le Comité a été informé que l'Auditeur externe avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PAM pour l'année 2024, qu'aucune nouvelle Norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) n'avait dû être mise en œuvre en 2024 et que le PAM n'avait apporté aucune modification à ses méthodes comptables.
8. Les produits du PAM ont augmenté de 14 pour cent pour atteindre 10,37 milliards de dollars É.-U., tandis que les charges ont diminué de 17 pour cent pour s'établir à 9,04 milliards de dollars, soit un excédent de 1,33 milliard de dollars. L'actif net détenu par le PAM à la fin de 2024 s'élevait à 11,3 milliards de dollars, et les besoins opérationnels se montaient à 17,7 milliards de dollars. Dans la note 12 afférente aux états financiers, une déclaration a été ajoutée afin d'informer sur le réexamen par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de l'aide extérieure accordée par le pays, ainsi que sur la suspension consécutive des nouveaux engagements de financement, suspension qui a constitué un événement postérieur à la date de clôture des comptes ne donnant pas lieu à un ajustement.
9. Le Comité a remercié le PAM pour la clarté de sa présentation et des informations communiquées et a accueilli favorablement les comptes annuels vérifiés ainsi que l'opinion sans réserve de l'Auditeur externe. Il a pris note de l'excédent des produits sur les charges malgré une conjoncture de financement difficile, de la diminution des distributions d'espèces et de produits de base, ainsi que de l'augmentation des dépenses liées au personnel en dépit de la réduction des effectifs.
10. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport détaillé de grande qualité de l'Auditeur externe; il a pris note du nombre élevé de recommandations encore non appliquées et demandé instamment au PAM d'y donner suite dans les meilleurs délais. Le Comité a débattu des recommandations relatives à la gestion des partenaires coopérants, au projet global relatif aux assurances à donner et à la gestion des ressources humaines. Il a fait part de ses inquiétudes quant à l'augmentation des dépenses liées au personnel, au nombre important de membres du personnel sans affectation et au nombre croissant de recommandations des organes de contrôle en suspens. Le Comité a demandé à la direction du PAM de lui communiquer des informations complémentaires sur les initiatives entreprises pour classer les recommandations non encore appliquées, sur les conséquences de la mise en œuvre tardive des recommandations d'audit et sur la hiérarchisation par ordre de priorité des recommandations en suspens.
11. Le Comité a été informé des éléments suivants:
 - a) 29 des 94 recommandations d'audit externe en suspens depuis la session annuelle du Conseil d'administration du PAM qui s'était tenue en juin 2024 étaient classées, soit un taux d'application de 31 pour cent;
 - b) 65 recommandations restaient en suspens;
 - c) 49 nouvelles recommandations portaient sur les contrôles du budget et des finances, la gestion des ressources humaines, la gestion des partenaires coopérants, le projet global relatif aux assurances à donner, les transferts de type monétaire, les technologies de l'information et la gestion des risques.

12. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant les aspects suivants:
- a) les recommandations en suspens, dont plusieurs n'avaient pas encore dépassé leur délai de mise en œuvre, et deux nouvelles recommandations d'audit externe non acceptées par la direction du PAM;
 - b) le fait que la mise en œuvre de la plupart des recommandations en suspens était retardée en raison de la complexité des préconisations concernant les améliorations à apporter aux systèmes, de la mise à jour des cadres en place et de la publication de circulaires, de directives et d'orientations qui nécessitaient des délais plus longs et une coordination intersectorielle à une période de restructuration organisationnelle et de restrictions budgétaires. Des raisons similaires expliquaient également le retard dans la mise en œuvre des recommandations issues d'audits internes sur lesquelles l'Auditeur externe attirait l'attention dans son rapport. Indépendamment des difficultés de financement, le PAM restait déterminé à accélérer le classement des recommandations des organes de contrôle externes et internes: i) en donnant la priorité à celles qui avaient des répercussions majeures sur les états financiers; ii) en donnant suite aux recommandations en suspens issues de la supervision effectuée par la direction à la faveur des missions de contrôle des unités fonctionnelles; et iii) en demandant au Bureau de la Chef de cabinet d'assurer un suivi trimestriel précis de l'application des recommandations issues des audits internes;
 - c) les initiatives menées pour assurer la gestion des partenaires coopérants, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), en développant les activités de contrôle, y compris en communiquant des orientations actualisées, en imposant le recours à certains outils et en utilisant des mécanismes de sélection plus transparents tels que le portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies. Un nouveau cadre relatif aux assurances à donner concernant les partenariats noués avec les ONG avait été publié, et des efforts étaient déployés pour augmenter les capacités et organiser des formations consacrées aux vérifications ponctuelles fondées sur les risques;
 - d) les problèmes concernant les membres du personnel sans affectation et les procédures de réaffectation, qui étaient traités en actualisant certaines politiques et orientations, en mettant en place des mécanismes destinés à faire en sorte que les mandats associés aux affectations provisoires correspondent aux compétences des personnes concernées à différents niveaux et en assurant un suivi des dossiers assorti d'un calendrier précis;
 - e) l'engagement consistant à cesser les versements à titre gracieux liés aux indemnités de fin de contrat de travail et à veiller à ce que la durée du congé spécial à plein traitement dans le cas des membres du personnel sans affectation ne dépasse pas une année;
 - f) l'augmentation des pertes de produits alimentaires dues principalement aux pillages dans les zones de conflit et à des problèmes en lien avec les fournisseurs, tandis que les pertes dues à la chaîne d'approvisionnement et à la manutention étaient mineures. Pour réduire ces risques, le PAM mettait à profit un suivi reposant sur le système de positionnement universel, élaborait des outils de suivi en temps réel et s'employait à repositionner des vivres plus efficacement.

13. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité:**
- a) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prenne note du rapport de l'Auditeur externe et demande instamment à la direction de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations formulées par ce dernier; et**
 - b) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve les états financiers annuels de 2024 du PAM.**

Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2025-2027

14. Le Comité a examiné et accueilli favorablement le document intitulé *Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2025-2027* et s'est dit satisfait de la façon dont les informations étaient présentées ainsi que de la collaboration continue que la direction du PAM avait entretenue avec le Conseil d'administration du PAM.
15. Le Comité a pris acte de la situation difficile à laquelle le PAM devait faire face en matière de financement et des ajustements consécutifs qui avaient été apportés à la prévision de contribution, initialement fixée à 8 milliards de dollars avant d'être ramenée à 6,4 milliards de dollars.
16. Le Comité a demandé des précisions sur l'augmentation des besoins opérationnels, qui étaient passés de 16,8 milliards de dollars à 19,1 milliards de dollars, et sur le plan d'exécution provisoire initialement approuvé d'un montant de 8,8 milliards de dollars pour venir en aide à 98 millions de bénéficiaires, qui avait ensuite été porté à 9,6 milliards de dollars pour prêter assistance au même nombre de bénéficiaires. Le Comité a reçu des assurances sur le fait que le PAM était résolu, en particulier au niveau des bureaux de pays, à donner la priorité aux personnes les plus vulnérables et les plus touchées par l'insécurité alimentaire à un moment où il lui fallait prendre des décisions difficiles pour déterminer s'il devait venir en aide à un plus grand nombre de bénéficiaires en réduisant l'assistance qui leur était fournie ou diminuer le nombre de bénéficiaires en leur apportant une assistance plus adaptée à leurs besoins. Le Comité a également été informé des initiatives conjointes que le PAM menait en collaboration avec des communautés locales, des ONG et d'autres organismes des Nations Unies pour porter secours à davantage de bénéficiaires malgré un contexte de financement difficile qui se répercutait sur l'ensemble du secteur humanitaire.
17. Le Comité a recommandé au PAM de ne pas perdre de vue d'autres crises qui se déroulaient ailleurs sur la planète, notamment au Myanmar, dans la région des Caraïbes, dans la région de l'Afrique et dans d'autres zones touchées par des catastrophes climatiques. Le Comité a aussi souligné qu'il était important de ne pas négliger des domaines tels que la résilience et la préparation, qui jouaient un rôle important dans la réduction des besoins en matière de sécurité alimentaire.
18. Le Comité a sollicité des informations sur l'allocation de 40 millions de dollars en faveur du filet de sécurité des bureaux de pays ainsi que sur l'allocation, de 40 millions de dollars également, destinée à la gestion des effectifs, en particulier concernant les économies et les gains d'efficacité que la réduction des effectifs permettrait de dégager, et demandé que soient communiqués plus régulièrement des renseignements sur ces allocations. Le Comité a été informé que toutes les économies ne seraient pas réalisées en 2025, mais que les décisions prises et les dépenses supportées en 2025 aideraient le PAM à se positionner de manière adéquate dans la perspective de 2026. Des informations seraient communiquées sur ces allocations dans le rapport annuel sur les résultats et dans des rapports intérimaires supplémentaires, selon ce que déciderait le Conseil d'administration du PAM.

19. Le Comité a demandé comment la phase 3 de la réorganisation entreprise en interne contribuerait à accroître l'efficacité et à réduire les coûts du PAM ainsi qu'à donner l'assurance que la mise en œuvre des priorités transversales était bel et bien effectuée. Un point lui a été communiqué sur l'avancement de la restructuration, dont l'objectif était de mettre en place une organisation simplifiée. Le Comité a également été informé qu'une évaluation par une entité extérieure était prévue et que les organes de contrôle indépendants pourraient aussi être amenés à examiner les changements d'ordre organisationnel.
20. Le Comité a pris acte de l'importance du devoir de protection et demandé des informations sur les stratégies que le PAM mettait en œuvre pour s'acquitter de ce devoir dans l'environnement actuel, et souhaité obtenir l'assurance que les coûts accrus liés au devoir de protection étaient bien inscrits au budget. Le Comité a été informé que le PAM mettait en place diverses initiatives pour s'acquitter de son devoir de protection: il organisait des séances d'information, participait à des actions entreprises à l'échelle du système des Nations Unies, proposait un soutien psychologique, assurait des services de médiation et menait des projets d'amélioration du bien-être, pour ne citer que ces quelques exemples. Le Comité a également constaté qu'il importait de préserver la diversité et la représentation géographique du personnel dans le cadre de la réduction des effectifs, tout en estimant qu'il était essentiel que la direction du PAM agisse à cet égard dans le respect de la dignité de chacun et avec empathie.
21. Le Comité a relevé que les réductions de personnel semblaient être la composante principale des coupes budgétaires et a demandé quels étaient les risques connexes et s'il était possible de réduire d'autres dépenses. Il lui a été rappelé que les dépenses liées au personnel absorbaient la majorité du budget du Siège mondial, et il a été informé en particulier que des mesures telles que la suspension des voyages et des ateliers en présentiel avaient été mises en place pour réduire les dépenses autres que les dépenses de personnel.
22. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM d'approuver le projet de décision figurant dans le document intitulé *Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2025-2027*.**

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

23. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant* couvrant la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
24. Le Comité financier a pris note des progrès satisfaisants qu'avait constatés le Comité consultatif de contrôle indépendant dans des domaines clés tels que la gestion des risques, l'audit interne, les enquêtes, le renforcement de l'obligation de rendre compte de l'action menée, l'évaluation et la déontologie. S'agissant des observations formulées par le Comité consultatif au sujet de la réduction des moyens en matière d'évaluation et du retard pris par la direction du PAM dans la mise en œuvre des recommandations, le Comité financier a noté que le Comité consultatif indiquait que la réduction de la proportion de plans stratégiques de pays évalués était en partie due à des problèmes de financement, mais que les effets pourraient en être atténués grâce au recours aux évaluations décentralisées et aux rapports d'audit.

25. Sur la question de l'usage de solutions informatiques parallèles et de l'éparpillement des systèmes utilisés au PAM, le Comité financier a été informé que le Comité consultatif avait salué le travail fait par la direction de la Division des technologies, qui avait élaboré un cadre et des principes directeurs concernant le regroupement des plateformes et des applications existant au PAM. Le Comité consultatif avait confirmé qu'il continuerait de suivre les progrès accomplis dans ce domaine. S'agissant des partenaires coopérants, le Comité financier a pris note de la recommandation du Comité consultatif préconisant que le PAM envisage d'utiliser pour leur gestion et leur sélection le cadre des Nations Unies.
26. Le Comité financier pensait comme le Comité consultatif que les recommandations formulées par le Bureau de l'Inspectrice générale qui s'accompagnaient de l'appréciation "Améliorations importantes requises" devraient se voir accorder plus d'attention de la part de la direction et être mises en œuvre sans tarder. S'agissant des risques associés à la restructuration du PAM et aux réductions d'effectifs, le Comité financier convenait avec le Comité consultatif que compte tenu de l'ampleur de l'opération en cours, celle-ci devrait être mise progressivement en œuvre et prévoir un plan adapté de communication avec les employés. Le Comité financier a noté que le Comité consultatif prévoyait déjà de surveiller la restructuration organisationnelle en cours et l'impact qu'elle aurait sur les capacités du PAM, et qu'il se saisirait de nouveau de ces questions à sa réunion suivante, en juillet. Le Comité financier a également suggéré au Comité consultatif de faire figurer dans son futur programme de travail un examen des propositions faites pour accroître les gains d'efficacité et les synergies entre les trois organismes ayant leur siège à Rome.
27. Le Comité financier a pris acte du rôle important que jouait le Comité consultatif et s'est félicité des orientations fournies par celui-ci dans les domaines relevant de son mandat. Il a également recommandé qu'à l'avenir, le Comité consultatif incorpore d'emblée dans ses rapports annuels une liste des recommandations clés sur lesquelles la direction et le Conseil d'administration du PAM devraient tout particulièrement se pencher.
28. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité financier a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant*.**

Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note de la Directrice exécutive

29. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et *Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*.
30. Le Comité a accueilli favorablement le rapport et s'est félicité des activités de contrôle menées par le Bureau de l'Inspectrice générale en 2024. Il a également salué l'accroissement de la production du Bureau, dans le domaine de l'audit interne comme dans celui des enquêtes.
31. Le Comité a noté avec préoccupation que certains constats d'audit étaient récurrents, ce qui donnait à penser qu'ils pourraient avoir un caractère systémique. Il a été informé que la direction du PAM prenait déjà des mesures pour remédier à certains de ces problèmes récurrents, dans le cadre notamment d'initiatives en cours telles que le projet global relatif aux assurances à donner. Le Comité s'est également dit préoccupé par le nombre de mesures convenues en instance ou en retard à la fin de l'année 2024. Il lui a par ailleurs été indiqué que la direction du PAM travaillait en étroite coordination avec les gestionnaires concernés pour que soient traitées les mesures en instance ou en retard.
32. Le Comité a pris note de l'augmentation constante du nombre de plaintes reçues par le Bureau de l'Inspectrice générale, y compris au sujet de violations de la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption. Le Comité a estimé qu'une analyse des causes profondes pourrait permettre de mieux cerner ce phénomène.

33. Le Comité a pris note également du fait que de hauts responsables étaient visés par certaines enquêtes en cours pendant la période couverte par le rapport et il s'est enquis des mesures que prenait le PAM pour veiller à ce qu'ils soient tenus comptables de leurs agissements. La direction du PAM a informé le Comité que le PAM continuait d'appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis des comportements répréhensibles.
34. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et a vivement engagé la direction du PAM à remédier aux problèmes en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en évidence dans le rapport.**

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2024

35. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2024*.
36. Le Comité a été informé que le cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive avait bénéficié de la participation active de responsables mondiaux, dont les analyses avaient été confrontées aux conclusions des activités de contrôle interne et externe pour élaborer l'Examen de la gestion.
37. Le Comité a été informé que les quatre points importants suivants signalés en matière de contrôle en 2023 demeuraient des priorités qui nécessitaient toujours l'attention de la direction du PAM: la gestion des talents et la planification des effectifs; la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail; la gestion des organisations non gouvernementales; et la gestion des identités et les solutions informatiques. En outre, la question du suivi avait été soumise de nouveau à l'attention de la direction du PAM; cette question avait été signalée comme un risque important pour la première fois en 2011 et avait ensuite été retirée des points à examiner en 2020 en raison des progrès accomplis.
38. Le Comité a reçu des informations sur les quatre nouveaux défis en matière de risque et de contrôle, à savoir: la mobilisation des ressources et les relations avec les donateurs; la chaîne d'approvisionnement et l'exécution; les partenariats au niveau des programmes et la participation des gouvernements hôtes; et un domaine mis en évidence dernièrement, à savoir la transformation et le changement. Dans 13 pays, des faits significatifs avaient également été mis en évidence et portés à l'attention de la direction du PAM, accompagnés de pratiques recommandées pour atténuer les risques futurs et renforcer les contrôles dans les bureaux de pays.
39. Le Comité a accueilli favorablement le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2024*, et s'est dit satisfait de la transparence que ce document offrait du point de vue de la direction, signe de la maturité avec laquelle le PAM s'attaquait aux problèmes relevés dans le cadre du processus de réflexion mené en interne.
40. Le Comité a noté que le document venait en complément et s'inscrivait dans le prolongement des constatations formulées par les organes de contrôle indépendants et renforçait les pratiques rigoureuses indispensables en matière de contrôle et de gestion des risques, et a recommandé que la version suivante du document donne à la direction des éléments de réflexion sur la marche à suivre pour appliquer les préconisations connexes en suspens formulées par les organes de contrôle.
41. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant les questions administratives et opérationnelles importantes suivantes:

- a) les répercussions de la restructuration, de la gestion du changement et des difficultés de financement sur les opérations et les effectifs du PAM. Il a souligné qu'il était important d'adopter une approche avisée reposant sur des données factuelles pour poursuivre les réductions d'effectifs et le changement organisationnel, en s'appuyant sur une démarche à long terme, une planification fondée sur l'analyse/des scénarios et une communication interne efficace afin d'atténuer les risques associés. Une grande place était aussi accordée à la gestion du changement dans le registre central des risques du PAM, qui était en cours d'actualisation pour tenir compte de l'évolution de la situation du PAM, l'accent étant mis sur le renforcement de l'appui fourni aux opérations sur le terrain;
 - b) le classement de la mobilisation des ressources dans la catégorie des risques nouveaux étant donné que la question avait été soulevée de manière régulière par le passé, et les initiatives entreprises pour faire face au recul continu des financements souples, des préoccupations ayant été formulées concernant des mesures prises qui dépassaient le cadre des actions de sensibilisation, et la nécessité de développer et de diversifier la base de donateurs du PAM pour maintenir les activités prévues.
42. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2024*.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2024)

43. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2024)*.
44. Le Comité s'est déclaré favorable à l'emploi des mécanismes de financement stratégique, qui étaient très utiles au PAM pour accroître la marge de manœuvre, l'efficacité et l'efficacité de ses opérations. Reconnaissant que l'efficacité de ces mécanismes augmentait lorsque les contributions reçues étaient plus souples et plus visibles, le Comité a encouragé le PAM à plaider auprès des donateurs en vue d'obtenir des financements caractérisés par davantage de souplesse.
45. Le Comité a été informé que, conformément à la méthode dynamique approuvée par le Conseil d'administration du PAM pour déterminer les plafonds (à savoir, un plafond établi à 10 pour cent de la prévision globale de contribution), les plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres avaient été révisés au regard de la nouvelle prévision globale de contribution pour 2025, et ramenés de 890 millions de dollars à 640 millions de dollars.
46. Le Comité a été informé que le PAM avait avancé au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets 26 pour cent du montant des contributions en espèces prévues pour 2024 –équivalant à 1,9 milliard de dollars sur un montant total de 7,2 milliards de dollars –, ce qui représentait une augmentation de 63 pour cent par rapport à 2023.
47. Le Comité a également été informé que 54 pour cent de l'ensemble des achats alimentaires du PAM avaient été effectués par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres. Au total, celui-ci avait permis de fournir 1,17 million de tonnes de produits alimentaires, pour une valeur totale de 930 millions de dollars, dans 50 pays.

48. La direction a précisé que le fait de déléguer à la Directrice exécutive/au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver le plafond annuel applicable aux activités de préparation aux situations d'urgence contribuerait à améliorer la capacité d'intervention d'urgence du PAM en simplifiant le processus d'approbation et en harmonisant les investissements consentis en faveur de ces activités avec les demandes opérationnelles, favorisant ainsi la conduite d'actions plus rapides et d'un meilleur rapport coût-efficacité, de nature à contribuer à atténuer les crises avant qu'elles ne s'aggravent. En outre, le Comité a été informé que l'affectation de ressources du Compte d'intervention immédiate (CII) à des activités de préparation aux situations d'urgence demeurerait subordonnée à la disponibilité de fonds sur ce compte, de sorte que la proposition ne créerait pas de risque financier et que la soumission de rapports annuels aiderait le Conseil d'administration du PAM à remplir sa fonction de contrôle.
49. En réponse aux questions posées, le Comité a obtenu les éclaircissements suivants:
- a) Concernant les contributions encore à recevoir destinées au dispositif de prêts internes en faveur des projets pour 2024, les opérations menées par les bureaux de pays du PAM s'inscrivaient dans des cycles de financement et d'exécution différents et, dans ce contexte, les soldes non acquittés en fin d'exercice dans des pays en particulier ne pouvaient pas être comparés.
 - b) Le PAM a proposé que le pouvoir de fixer le plafond du financement des activités de préparation aux situations d'urgence au titre du CII soit délégué à la Directrice exécutive/au Directeur exécutif, ou, à défaut, que le plafond soit porté à 10 millions de dollars. Le Comité a été informé qu'un document présentant une évaluation des options soumises pour approbation, avec leurs avantages respectifs, avait été communiqué au Bureau du Conseil d'administration du PAM.
50. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2024)*.**

Autres questions

Méthodes de travail du Comité financier

51. Le Comité a noté qu'il importait qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail afin d'atteindre ses buts et objectifs statutaires. À ce sujet, le Comité:
- a) **a rappelé qu'il avait invité la direction du PAM à réfléchir à la possibilité que l'examen des orientations formulées antérieurement par lui soit inscrit en permanence à l'ordre du jour de ses futures réunions portant sur les questions relatives au PAM et attendait avec intérêt un point sur la question lors de ses sessions à venir;**
 - b) **a recommandé que lors de ses sessions à venir, le rapport de l'Auditeur externe soit examiné section par section compte tenu du vaste éventail de questions qui y sont présentées; et**
 - c) **a recommandé que l'examen du rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant soit programmé après l'examen des rapports des autres organes de contrôle.**

Date et lieu de la 205^e session

52. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 27 au 28 octobre 2025.